

# L'INTERSYNDICALE NATIONALE

CFDT - CFTC - CGT - FO - SNICS FSU - SUD SANTÉ SOCIAUX- UNSA SANTÉ

---

Paris, le 5 avril 2011

Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de la Santé Xavier Bertrand

Monsieur le Ministre,

Le 4 avril 2011, l'intersyndicale CGT, CFDT, CFTC, FO, UNSA Santé, SNICS FSU et SUD Santé sociaux, en place depuis plusieurs années pour la suppression des Ordres professionnels, s'est de nouveau réunie.

L'intersyndicale vous a interpellé le 7 février 2011 pour obtenir un entretien avec vous. Nous avons été reçu par Madame Clara De Bort, conseillère technique en charge des professions de santé, le 23 mars 2011.

L'Ordre National des Infirmiers a eu un vote sur son budget prévisionnel le 29 mars 2011, il a acté une diminution des cotisations en faveur des infirmiers salariés uniquement, pour une somme de 30€, avec un budget établi sur la base de 400.000 cotisants. Ce qui est de fait irréaliste, puisqu'à ce jour seules 35.000 infirmières sont cotisantes ! Il est toujours autant inconcevable que l'on puisse exiger d'une profession qu'elle paye pour pouvoir travailler. Le message est clair, le corps infirmier dans sa grande majorité reste toujours aussi réfractaire à une inscription ordinale.

L'intersyndicale vient une nouvelle fois, vous réaffirmer la nécessité d'abroger en urgence cet ordre professionnel, il s'agit de régler la situation qui perdure sur les pressions importantes que subissent certains salariés au moment de leur recrutement et / ou titularisation pouvant parfois être soumis à un chantage pour leur inscription à l'ordre.

Il nous semble d'ailleurs, que le Ministère soit lui-même en réflexion sur des propositions alternatives préparant ainsi la disparition de la structure ordinale.

L'intersyndicale partage en ce sens la proposition de création d'une commission particulière au sein du Haut Conseil des Professions Paramédicales pour la profession infirmière. Nous nous permettons de réitérer notre proposition de renforcement du HCPP avec la création d'une commission spécifique pour la gestion de la dimension disciplinaire des collègues exerçant en mode libéral. A ce sujet nous pensons qu'il sera utile de les consulter, afin d'éviter tout malentendu.

Nous souhaitons de nouveau vous rencontrer afin d'étudier ensemble les propositions possibles pour trouver des solutions d'applications dès lors que l'Ordre National Infirmier sera abrogé.

Nous nous tenons à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations.

Pour l'intersyndicale nationale CFDT santé sociaux - CFTC - CGT santé- FO - SNICS FSU - SUD santé sociaux - UNSA santé.